

les eaux américaines pour y enlever du sable et du gravier? Je pourrais ajouter que le gouvernement américain ne permet l'enlèvement du sable et du gravier que dans des ports ou autres endroits semblables, ce qui économise le dragage au profit du gouvernement. Si notre gouvernement pouvait seulement voir et comprendre les choses comme nous et se rendre compte de la réalité de la situation, il mettrait certainement fin aux travaux immédiatement, car il y a sur cette île environ 800 bons sujets britanniques qui devront tôt ou tard perdre leurs foyers et tous leurs biens. C'est une affaire des plus sérieuse. Quant aux travaux à Fishing Point, la compagnie a été à l'œuvre nuit et jour, dimanches compris, depuis le 28 mars environ. Voilà une autre question qu'il faudrait examiner, ce travail du dimanche. Il n'est pas permis à nos vaisseaux canadiens de charger ni de décharger le dimanche, mais ces suceurs de sable ont travaillé tous les dimanches, comme les jours ouvrables. Voudriez-vous nous laisser savoir s'ils ont droit de faire ces travaux le jour du Seigneur.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures).

Reprise de la séance.

M. BRIEN (continuant): Monsieur l'Orateur, quand la séance de la Chambre a été levée à six heures, je lisais une lettre d'un membre du conseil municipal de l'île Pelée faisant connaître l'immense quantité d'érosion qui se produisait sur les bords de l'île Pelée et la grande destruction de propriétés qui en résultait. J'ai aussi une lettre qui m'a été adressée le 7 juin dernier par un homme qui est très intéressé dans la pointe Pelée. En voici le texte:

Cher monsieur:

Je tiens à vous faire savoir que les propriétaires de dragues suceuses en font à leur guise. Ils viennent et s'en vont quand cela leur plaît et ils ne paraissent pas avoir reçu d'ordre pour le leur défendre. Le relâchement du Gouvernement à ce sujet va pousser le peuple à se révolter parce que cela cause aux gens qui sont intéressés dans les terres de la pointe Pelée une perte de plusieurs milliers de dollars et il ne faudra pas longtemps avant que cette perte ou ce dommage leur soit causés. J'y suis intéressé pour une très forte somme et je dois avouer que je me sens porté à croire que tous les moyens seront bons pour défendre notre propriété et si le Gouvernement qui a été élu pour s'occuper des intérêts du peuple ne le fait pas, pourquoi le peuple ne se chargerait-il pas lui-même d'appliquer la loi? Cette façon qu'adopte le gouvernement fédéral de se débarrasser de sa responsabilité sur le gouvernement provincial et le gouvernement provincial de la renvoyer au gouvernement fédéral est si évidemment un dessein de leur part d'éviter d'agir que nous ne pouvons pas tirer d'autre conclusion qu'ils sont influencés pour ne rien faire.

Je tiens à dire ici que le gouvernement fédéral est intéressé à la pointe Pelée puisqu'il y a établi un parc national ou sanctuaire des oiseaux. J'ai une lettre du surintendant de ce parc qui s'exprime ainsi:

Cher monsieur:

Les dragues à sable ont travaillé toute la semaine dernière près de la pointe de terre de la pointe Pelée, au nombre de deux ou trois. Les chargements se font en trois heures de temps et comprennent environ soixante-quinze voitures de gravier. La barre extérieure a maintenant complètement disparue et ces vandaes continuent régulièrement à travailler à l'extrémité de la terre. Le second d'une de ces grosses barques a débarqué la semaine dernière à la pointe et il s'est vanté ouvertement que le travail continuerait pendant tout l'été de 1919. Les courants du lac portent le gravier et le sable sur les deux côtés de la pointe, à pas moins de trois quarts de mille de l'extrémité. L'an dernier ces opérations ont été désastreuses pour la pointe, mettant en danger sa sécurité et si elles continuent durant cette saison elles ruineront certainement et démoliront ce vieux site historique. Tout ce gravier s'en va dans les ports des Etats-Unis et la population ici jure de se venger. Les rives des deux côtés de la pointe nord de la pointe Pelée sont déjà dégarnies de sable et de gravier et il semble que notre Gouvernement n'a pas accordé beaucoup d'attention à notre population qui considère cette place comme un héritage. Je suppose qu'il n'est pas nécessaire de parler davantage de ce qui se passe.

F. H. Conover.

Depuis 1914 le Gouvernement a reçu de nombreuses protestations contre la continuation de ces opérations. Le 28 février 1914, une pétition signée par une centaine de contribuables de l'île Pelée a été adressée au préfet et aux conseillers de la municipalité de Pelée et communiquée par eux au premier ministre intérimaire et aux autres membres du gouvernement d'Ontario. La pétition expose:

1. L'importance de l'île par suite de sa grande production.
2. La grande dépense faite par la municipalité pour transformer ces terres marécageuses en terres propices à la culture.
3. L'énorme érosion des bords mettant en danger le réseau du drainage très développé qui a été construit.
4. La cause de l'accroissement de l'érosion a été terriblement augmentée par l'enlèvement du sable et du gravier des rivages et des grèves de l'île.
5. Le résultat des creux et des dépressions produits par l'enlèvement du sable et du gravier amènera l'érosion des rivages qui sera augmentée par l'action du vent et de l'eau pour combler ces dépressions.
6. La nécessité d'une action rapide par le gouvernement de la province d'Ontario, ou il en résultera des dégâts incalculables dans l'île et dans le réseau du drainage.

A la suite de cette pétition une nombreuse députation de l'île Pelée s'est rendue chez le ministre des Terres, des Mines et Forêts, qui a donné, le 9 mars 1914, des instructions pour faire examiner par ses agents